# Archivore

N°29 Mars 2004 TRIMESTRIEL

Bulletin de l'association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers

# Edito

## *Félicitations !*

Enfin le second *Archivore* 2003-2004 pointe le bout de son nez !

Je n'ai eu aucun mérite à trouver mon sujet pour cet éditorial tant les quelques mois passés ont été riches dans la vie de notre association. Tout d'abord, nous tenions à féliciter la nouvelle équipe du bureau. Nous lui souhaitons du courage pour le travail futur, une bonne entente, nécessaire lorsque l'on a pour but de faire se connaître des parcours et des intérêts différents et enfin une très longue vie afin que notre association s'enrichisse toujours de nouveaux profils archivistiques.

Nous voulions d'ores et déjà remercier le nouveau bureau qui, par son dynamisme, nous a permis de faire face à la pénurie d'articles que nous subissions depuis quelques mois. Nous précisons cependant que tous les adhérents qui se sentiraient des velléités d'écrivains sont toujours les bienvenus : qu'ils n'hésitent pas à nous écrire !

Nous félicitons enfin tous les membres de la formation, anciens élèves et nouveaux étudiants, professeurs et responsables, qui aident (et nous aident) à comprendre les enjeux de notre (futur) métier. Nous espérons vous retrouver très nombreux le 19 mars !

Geneviève ROUX
g.roux82@wanadoo.fr

## Sommaire



AEDAA
11, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS cedex 01
aedaa@voilà.fr
http://multimania.com/archinet

Directeur de publication
Jean Chevalier

Rédactrice en chef
Geneviève Roux

# Archinet

## *Du nouveau sur le web*

Le site de l'AEDAA vient d'être " relooké " et enrichi par Jean Chevalier. Plus moderne et plus convivial, il vous propose maintenant, outre les rubriques habituelles, plusieurs services :

- des pages d'actualités, qui vous tiennent informés des dernières publications, des manifestations professionnelles à venir et de la vie de l'association.
- bureau emploi : outre le formulaire de saisie d'offre d'emploi et les statistiques du bureau présentées par Ève Jullien, des pistes de recherche sur Internet et un calendrier complet (du moins on l'espère...) des concours de la fonction publique d'État et territoriale.
- une sélection de sites internet utiles, pour les diplômés comme pour les étudiants : les incontournables liens sur (DAF, UNESCO, etc.), mais aussi – et surtout – des ressources sur les thèmes qui nous occupent au jour le jour : guides de fournisseurs, normes de conservation ou de description, références juridiques, ... Ces outils jusque là dispersés vous seront ainsi plus facilement accessibles. Un grand merci à Agnès Vanbalberghe, internaute émérite, qui nous a fourni la plus grande partie de ces références !
- un nouvel espace adhérents : il contient l'annuaire complet et interactif des membres de l'association. Chacun peut, après identification, accéder aux fiches des autres adhérents et mettre à jour la sienne : cursus universitaire, situation professionnelle, coordonnées. Pour y accéder, indiquez comme identifiant, votre prénom, et comme mot de passe, votre n° d'adhérent (que vous avez reçu par courrier, ou sinon n'hésitez pas à envoyer un courriel à Jean Chevalier (jean.chevalier@voila.fr) ou Alexandra Prüm (prum.alexandra@caramail.com).

Le nouvel Archinet se veut donc – modestement – un outil de formation et de travail agréable et simple d'accès. Bien entendu, l'équipe du site s'efforce de collecter le maximum d'informations, mais beaucoup nous échappe : n'hésitez donc pas à nous signaler toute info intéressante.

Ces réalisations ne sont toutefois qu'une première étape. Nous travaillons actuellement pour vous offrir des services encore plus nombreux, et qui permettront également de mettre en valeur la formation et les étudiants. Parmi les projets envisagés, citons :



- une présentation plus complète et mieux actualisée de l'association et de la formation ;
- une bibliothèque archivistique virtuelle offrant des études archivistiques en ligne ;
- un " espace étudiants " ;
- dans l'espace adhérents, la possibilité pour les adhérents de garder des liens en donnant de leurs nouvelles.

Une équipe rédactionnelle, animée par Éric Lechevallier, est en cours de constitution. Toutes les bonnes volontés sont bien sûr les bienvenues... Alors, étudiants, diplômés, si vous souhaitez vous associer à ce projet ou si vous avez des idées ou des suggestions à nous faire, n'hésitez pas à nous contacter: le site est ouvert à tous !

Le site est consultable à l'adresse suivante : http://archinet.aedaa.free.fr/

Contacts :

Conception et gestion du site : Jean Chevalier (Jean.chevalier@voilà.fr)

Équipe rédactionnelle : Eric Lechevallier (vxmontagne@yahoo.fr)

# Carnet rose

L'équipe d'Archivore s'est agrandie !!! Geneviève Roux (notre dévouée rédactrice en chef) et Laurent, son époux, sont fiers de vous annoncer la naissance de leur fils Jean Baptiste. Comme Archivore est une revue sérieuse et documentée, nous sommes en mesure de préciser que Jean Baptiste est né le 04 décembre 2003 à Montauban, très précisément à 16h22...

# Journée d'études

## *"De la formation aux métiers des archives"*

Le vendredi 19 mars 2004 se tiendra la quatrième journée d'études des étudiants diplômés en archivistique de l'université d'Angers qui aura pour sujet « De la formation aux métiers des archives : conception, parcours, débats ».

La filière « Archives » du département d'histoire a été créée à la rentrée universitaire 1993-1994. Elle forme environ 80 étudiants par an, venus de toute la France suivre ce cursus bac + 3 à bac + 5. Élaborée en concertation par des professionnels des archives et les enseignants du département d'histoire, elle bénéficie tous les ans de l'expérience d'une trentaine d'intervenants de tous horizons.

Si la filière a été pensée à l'origine pour former des personnes qualifiées à destination des collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation et à la création d'une filière spécifique de recrutement pour les agents du secteur culturel en 1991, elle a également multiplié les débouchés dans le secteur privé : banques, assurances, sociétés industrielles, sociétés de service et de conseil, etc.

Dix ans après la création de la filière « Archives », il semble intéressant de réfléchir sur l'évolution du métier d'archiviste afin d'adapter la formation aux nouveaux enjeux qui en découlent.

L'archiviste ne peut faire abstraction des modifications technologiques que son environnement lui impose. L'archiviste doit être à la fois « polyvalent » et « spécialiste ». Il doit dépasser son cadre traditionnel, faire face à des réalités administratives nouvelles, à des technologies qui exigent des compétences particulières.

De même la diversité de la production comme la complexité des règles juridiques, administratives et sociales qui les régissent exigent une gestion documentaire rigoureuse. Là encore, l'archiviste, en tant qu'expert en documents, doit imposer ses compétences.

Saisissant l'occasion du dixième anniversaire de la formation, la promotion du DESS « Histoire et métiers des archives » a choisi de dresser un bilan quantitatif et qualitatif et de s'interroger sur enjeux futurs de la profession d'archiviste. Quatre thématiques seront successivement développées. Après un retour sur la création des diplômes spécialisés d'Angers, une mise en perspective nationale et européenne et une évaluation de l'apport des étudiants d'Angers, l'adaptation du métier aux nouveaux besoins conclura la manifestation.

*Inscriptions et renseignements* auprès de l'AEDAA, Université d'Angers, 11 boulevard Lavoisier, 49 045 Angers Cedex 01. Mail : JEangers2004@nolog.org. Site internet : http://membres.lycos.fr/archivangers/ (tarif normal : 10 euros ; tarif étudiant : 5 euros)





# Les archives codifiées : et après ?

## *À propos du nouveau Code du patrimoine*

Nous le savons tous, les archives ne sont plus – ou ne devraient plus être – en France, une zone de non-droit. Avant même la loi du 3 janvier 1979, la loi du 7 messidor An II les a placées au cœur du système administratif. Depuis lors, et malgré l'élan donné par le rapport Braibant et les premières réformes engagées sous le gouvernement Jospin, on commençait à douter de l'intérêt qu'accorde l'État à ses archives. La réforme de la loi de 1979 a véritablement pris, depuis quelques années, des airs d'Arlésienne[1]. Une proposition d'origine parlementaire a bien été déposée l'an passé, mais rien n'a pour l'instant été annoncé par le gouvernement.

Faute de loi, nous nous contenterons donc d'un code : les archives ont en effet trouvé leur place dans le Code du patrimoine, publié au Journal officiel le 24 février dernier. Ce texte n'apporte pas de modification du droit en vigueur, mais il a néanmoins le mérite de rappeler l'importance des archives et surtout d'offrir un outil juridique complet, fiable et d'apparence moins datée qu'une loi vieille de 25 ans.

Satisfaction d'amour-propre, les archives sont citées en tête des différents domaines du patrimoine (bibliothèques, musées, archéologie et monuments historiques), défini par le code comme « l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les dispositions relatives aux archives sont réunies dans le livre II. Elle reprennent et se substituent à celles de la loi de 1979 et au Code général des collectivités territoriales (lui-même issu des lois de décentralisation de 1982-1983). Il faudra donc à présent

[1] Lire à ce sujet l'article de Vincent Duclert, " Les archives aux oubliettes ", *Libération*, 28 février 2004.

veiller à faire référence à ses nouveaux articles, et bientôt à ceux de la partie réglementaire du code, reprenant les décrets d'application des différents textes, et qui sera prochainement publiée.

Alors, tout ça pour ça ? Reconnaissons que ce nouveau texte devrait clarifier et consolider les assises juridiques de notre métier, mais les vrais problèmes sont toujours posés. Quid des délais de communicabilité, des innombrables pratiques hors normes, des entreprises publiques aux archives des hommes d'État en passant par les fondations para-publiques et la Préfecture de police ? À cet égard, une des rares modifications apportées au texte, qui substitue à « l'administration des archives » « l'autorité administrative » comme organe de décision, ne laisse pas d'inquiéter sur l'étendue des déjà maigres pouvoirs que l'on entend accorder à la Direction des Archives de France...

*Ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du Code du patrimoine,*

*J.O n° 46 du 24 février 2004, page 37048*

www.legifrance.gouv.fr

# Administration électronique et archives publiques

## *Le projet ADELE*

Le programme gouvernemental "ADministration ELEctronique 2004/2007" a été présenté le 9 février dernier par le Premier ministre. Il comporte 140 mesures visant à améliorer le fonctionnement des services publics grâce aux nouvelles technologies.

Outre la dematérialisation de nombreuses procédures - avec des conséquences importantes sur la conservation des données -, les nouvelles dispositions prévoient un plan d'action pour l'archivage électronique, qui associe la Direction des Archives de France et l Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE, ex – ATICA).

Sont notamment prévus, d'ici 2007 :

- l'élaboration de normes d'archivage ;
- un système d'horodatage des documents et de preuve ;



- le développement de plates-formes d'archivage électronique pour les services de l'État ;
- la mise à disposition d'une partie de ces outils pour les collectivités territoriales.

Les fiches descriptives du projet sont accessibles sur le site de l'ADAE : http://www.adae.gouv.fr/

# Le conseil international des archives

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'UNESCO encourage la création d'ONG (organisations non gouvernementales) dans ses domaines de compétence : le Conseil International des Archives voit le jour en 1948, peu après celui des musées, grâce à l'appui des institutions nationales.

Partant du constat que les archives constituent la mémoire des nations, le CIA a pour mission de promouvoir la préservation et l'accès au patrimoine archivistique mondial . Ses activités sont nombreuses, cette présentation n'a pas pour vocation de les énumérer. Je vous invite à consulter sans modération leur site internet www.ica.org.

Le CIA exerce ainsi un rôle de soutien et de conseil technique dans les régions du monde où il n'existe pas d'institution et intervient notamment en cas de sinistre. Début janvier 2004, le CIA s'est associé aux Archives de Nouvelle-Zélande pour aider l'île de Niue dévastée par un cyclone.

Il soutient la recherche et les échanges d'information en archivistique et est à l'origine des normes de description internationale : ISAD (G) sur la description archivistique ; ISAAR (CPF) sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles.

Il rédige des études spécialisées sur la gestion des documents, leur conservation et leur restauration notamment, en collaboration avec l'UNESCO. Toutes les études RAMP ne sont pas disponibles en français mais vous trouverez la liste complète à l'adresse suivante : http://www.unesco.org/webworld/portal_archives/ramp_studies_list.html.

Le CIA organise tous les quatre ans un congrès international des archives. Le prochain se tiendra à Vienne du 23 au 29 août 2004 en collaboration avec les Archives d'Etat d'Autriche autour du thème « Archives, mémoire et savoirs ». Les sujets des sessions couvriront les domaines suivants : sauvegarde des archives électroniques ; outils pour créer des instruments de recherche sur Internet; comment résoudre les

problèmes d'acidité de l'encre; l'enseignement archivistique ; les codes de déontologie du métier d'archiviste dans la pratique ; le changement d'image des archives communales ; la sauvegarde du patrimoine culturel des migrants ; l'échange des descriptions archivistiques (incluant EAD et EAC) ; la construction des bâtiments pour la sauvegarde ; les principes de la législation archivistique ; les aspects juridiques et pratiques des changements de système politique ; l'enseignement sur Internet et manuel ; la création d'une mémoire nationale ; le développement et la communication, et bien d'autres thèmes encore. Ces sujets seront traités en séminaires, tables rondes, ateliers et groupes de travail. Un site internet très complet sur ce congrès est à votre disposition : www.wien2004.ica.org.

Enfin, le Conseil International des Archives encourage l'adoption d'un code de déontologie professionnelle pour tous les archivistes en 10 points :

1- Les archivistes maintiennent l'intégrité des archives et garantissent ainsi qu'elles constituent un témoignage du passé durable et digne de foi.

2- Les archivistes traitent, sélectionnent et maintiennent les archives dans leur contexte historique, juridique et administratif, en respectant donc leur provenance, préservant et rendant ainsi manifestes leurs interrelations originelles.

3- Les archivistes préservent l'authenticité des documents lors des opérations de traitement, de conservation et d'exploitation.

4- Les archivistes assurent en permanence la communicabilité et la compréhension des documents.

5- Les archivistes répondent du traitement des documents et en justifient les modalités.

6- Les archivistes facilitent l'accès aux archives du plus grand nombre possible d'utilisateurs et offrent leurs services avec impartialité à tous les usagers.

7- Les archivistes visent à trouver le juste équilibre, dans le cadre de la législation en vigueur, entre le droit au savoir et le respect de la vie privée.

8- Les archivistes servent les intérêts de tous et évitent de tirer injustement de leur position des avantages pour eux-mêmes ou pour quiconque.

9- Les archivistes cherchent à atteindre le meilleur niveau professionnel en renouvelant systématiquement et continuellement leurs connaissances archivistiques et en partageant les résultats de leurs recherches et de leur expérience.

10- Les archivistes travaillent en collaboration avec leurs collègues et les membres des professions voisines afin d'assurer universellement la conservation et l'exploitation du patrimoine documentaire.

Il ne vous reste plus qu'à l'adopter et à découvrir les autres activités du Conseil International des Archives !



# Bibliographie

- *Abrégé d'archivistique*, Paris, Association des archivistes français, 2004, 240 p.

  L'ouvrage aborde l'ensemble des notions archivistiques de façon concrète, en s'appuyant sur des exemples issus de la pratique. Il a été entièrement élaboré par des professionnels exerçant dans tous les secteurs du métier. Il est plus spécialement destiné aux étudiants et aux personnes qui débutent dans cette activité.

  En souscription: 16 euros (jusqu'au 1er avril 2004) puis 20 euros + frais de port (4 euros).

  *Association des archivistes français : 9, rue Montcalm - 75018 Paris.*

- Revue *Document numérique*, numéro spécial : "Numérisation et patrimoine", sous la dir. de COÜASNON Bertrand, DALBÉRA Jean-Pierre, EMPTOZ Hubert, 188 p.,75 euros.

# Tunisie : Journée des archives

La Tunisie vient d'instituer une journée nationale des archives qui sera célébrée le 26 février de chaque année. Cette date coïncide avec la tenue d'un conseil ministériel en 1993 où le Président de la République tunisienne a pris des décisions relatives à l'institution d'un système national pour les archives intéressant tout le cycle de vie des documents.

Nous ne pouvons que nous féliciter d'une pareille initiative, à quand une journée des archives en France ?

Plus d'info sur www.archives.nat.tn

# Elisabeth Verry

## *Portrait*

*Dans le cadre de la désormais traditionnelle journée d'études des DESS, qui se déroulera le 19 mars 2004 et dont le thème porte cette année sur l'anniversaire de la création de la formation, l'AEDAA a voulu proposer un avant-goût de ce rendez-vous à travers les portraits professionnels de certaines des personnes ayant participé activement à l'histoire de notre formation.*

*Le premier portrait que nous proposons dans ce numéro est celui d'Elisabeth VERRY, conservateur du patrimoine et directeur des Archives départementales du Maine-et-Loire, qui fut notamment à l'origine de la création de notre formation.*

*Mme VERRY s'est gentiment prêtée au jeu des questions-réponses lors d'un entretien aux Archives départementales et nous l'en remercions vivement.*

« Archiviste ? Quel drôle de métier ! Comment cela vous est t'il venu à l'idée ? »... Combien de fois nous a t'on posé cette question ??

C'est tout naturellement que j'ai souhaité savoir comment Elisabeth VERRY avait eu le goût de l'archive...

Tout a commencé à Paris, près du Faubourg St Antoine... Elizabeth VERRY a eu très tôt un intérêt pour l'architecture et a pris conscience de l'importance de l'histoire, en se promenant enfant dans ce quartier parisien. Elle se rappelle encore aujourd'hui d'un dessin de l'Église St Gervais réalisé à l'école à partir d'une carte postale. Pendant très longtemps, elle n'a su vers quel métier se diriger. Sa famille la destinait à l'enseignement ; c'est tout naturellement que son choix s'est porté vers l'histoire. Le premier contact avec le monde des archives a eu lieu dans un CIO où elle a entendu parler de l'École des Chartes pour la première fois. C'est à la lecture de la plaquette de description envoyée par l'École qu'Elizabeth VERRY a eu cette révélation : « Il est impossible qu'on puisse gagner sa vie en faisant des choses aussi intéressantes ! ». Malgré sa rencontre avec l'archiviste du CAOM, alors basé à Paris, sa vision du monde des archives était encore très vague.

Après son baccalauréat et l'acceptation de sa candidature en classe préparatoire, Elizabeth VERRY entre au Lycée Henri IV pour préparer le concours d'entrée à l'École des Chartes. Elle l'obtient en 1974, et commence son expérience professionnelle par un pré-stage aux Archives du Nord, auprès de René ROBINET, directeur à l'époque, pré-stage dont elle garde un très bon souvenir.



Durant les 4 années d'École, Elizabeth VERRY n'est pas décidée quant à son orientation future ; elle suit en parallèle deux années de formation à l'École du Louvre préparant l'option musées, et se décide pour un thème de thèse plutôt tourné vers l'option bibliothèques – sur les graveurs de musique, à la Bibliothèque Nationale - !!

En 1978, à sa sortie de l'École des Chartes, Elizabeth VERRY est nommée directrice des Archives départementales du Jura, poste qu'elle refuse pour des raisons familiales, souhaitant être le plus près possible de la région parisienne. A défaut de se voir proposer un poste à Paris, elle accepte de partir pour les Archives départementales du Maine-et-Loire où elle devient adjointe de Françoise POIRIER-COUTANSAIS, directeur à l'époque. Elle ne pense pas y rester très longtemps, souhaitant repartir à Paris, dès qu'un poste serait libre. Elle y reste pourtant jusqu'en 1990 où elle nommée directrice au départ de F. POIRIER-COUTANSAIS, poste qu'elle occupe encore à ce jour.

C'est à la même époque qu'Elizabeth VERRY commence à se préoccuper de la formation de cadres spécialisés en archivistique. A son arrivée dans le Maine-et-Loire, seuls les deux conservateurs, ayant suivi la formation de l'École des Chartes, possédaient une formation spécifique. Cette question soulevait des interrogations chez beaucoup de professionnels dès le début des années 80, alors que l'AAF mettait en place la préfiguration de son centre de formation actuel. De même, les concours territoriaux mis en place par le CNFPT à la fin des années 80 découlaient d'une volonté décentralisatrice et élargissaient la profession. Déjà était née l'idée d'une formation universitaire, avec la création de la première licence d'archivistique de Mulhouse. Très impliquée dans la vie universitaire, Elizabeth VERRY a alors eu l'idée de mettre en place le même type de formation à Angers. Cependant, elle ne souhaitait pas que la formation repose uniquement sur les professionnels qui s'en occuperaient en plus de leur travail, comme c'était le cas à Mulhouse.

A la même période, l'Université d'Angers était demandeuse de formations professionnalisées en sciences humaines. Elizabeth VERRY et Jacques-Guy PETIT, professeur d'histoire à l'Université, ont préfiguré le premier projet, vite adopté par le département d'histoire. Il proposa au président la création d'une formation en archivistique, subordonnée à la création d'un poste de maître de conférences qui en aurait la responsabilité – Angers deviendrait alors la première formation dirigée par un professionnel nommé à la tête d'une chaire universitaire. Le président de l'Université, M. JALLAIS, a très vite donné son accord. Le projet prévoyait la création d'une licence professionnalisée mais s'orientait déjà vers une formation à Bac+5. Les grandes masses horaires ont été réparties et l'habilitation a été obtenue en 1993. Il ne restait plus qu'à trouver le maître de conférences.

Plusieurs professionnels ont posé leur candidature à ce poste, même si le côté novateur de l'initiative suscitait quelques interrogations. Le choix s'est porté sur Agnès MASSON, conservateur du Patrimoine. A son arrivée en 1993, elle s'est occupée de répartir les enseignements, de recruter les intervenants et de préparer le projet de DESS.

Agnès MASSON est partie en 1995, laissant la place à Valérie POINSOTTE, laquelle a en huit ans recomposé les programmes, diversifié les options (gestion des services et service culturel), crée un DU et donné une impulsion archivistique à la maîtrise – classement d'un fonds d'archives avec réalisation d'un instrument de recherche en parallèle de la rédaction d'un mémoire historique – qui n'était à l'époque qu'une maîtrise d'histoire. A la rentrée universitaire 2003, Bénédicte GRAILLES a pris sa suite. Pour la première fois, ce n'est pas un chartiste qui est à la tête de la formation, preuve de l'évolution et de l'ouverture de la profession durant ces dix dernières années..

Dix ans après, Elizabeth VERRY parle d'un bilan 100% positif, tant pour la formation d'Angers que pour les autres formations en archivistique françaises (Mulhouse, Lyon, Toulouse et la dernière-née, St Quentin en Yvelines ).

La réputation de la formation angevine se base sur un enseignement de l'archivistique approfondi et une forte sélection. Les archivistes diplômés de ces formations sont de plus en plus nombreux, ce qui insuffle une logique dynamique et met en évidence la nécessité de confier les emplois d'archivistes à des professionnels qualifiés. Les partenariats entre les étudiants et les professionnels par le biais des stages permettent également le recrutement par la prise de conscience du besoin de diplômés.

Grâce aux formations universitaires, le paysage archivistique français est en bonne santé, ce qui n'est pas le cas chez beaucoup de nos voisins européens qui manquent de candidats en raisons de formations qui n'arrivent pas à convaincre, en Italie et en Angleterre notamment.

Les archivistes d'aujourd'hui sont majoritairement des diplômés de ces formations, même s'ils n'ont pas encore un accès direct au corps des conservateurs et si le recrutement de l'école des Chartes reste encore la voie de l'excellence. Ils ont alimenté la fonction publique territoriale et de nombreux services publics et occupent une place à part entière parmi les professionnels de l'archive.

Clara del Piano
*(DESS 2002-2003)*
clara_delpiano@hotmail.com





# D'Angers à Mémoire des Hommes

Le 5 novembre 2003, M. Hamlaoui Mekachera, secrétaire d'État aux anciens combattants, inaugure le site Internet « Mémoire des Hommes » afin d'honorer la mémoire des femmes et des hommes qui ont combattu pour la liberté lors des conflits de l'époque contemporaine. Ce site, réalisé à l'aide de technologies informatiques très performantes : numérisation de masse, reconnaissance informatique de caractères manuscrits, utilisation des dernières normes informatiques et développement d'outils de visualisation complexes permettant l'indexation de documents à caractère individuel conservés dans les divers services d'archives du ministère de la défense, a été un franc succès, sa réalisation a suscité bien des soucis au jeune chargé d'études documentaires que je suis.

Devant contenir à terme une dizaine de bases, ce site présente actuellement les 1 350 000 fiches numérisées des Morts pour la France de la guerre 1914-1918 et la liste des 24 000 Morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Lors de cette inauguration s'achevait seulement la première phase d'un travail gigantesque commencé en mars 2000 et qui doit s'achever en 2007, date à laquelle l'ensemble des Morts pour la France des conflits du XXème siècle sera présent sur ce site. Derrière ce grand chantier, la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, sous-direction des archives et des bibliothèques, qui intégra en 1999 une partie des attributions du secrétariat d'État aux anciens combattants, d'où est issue une bonne partie des fichiers utilisés dans « Mémoire des Hommes ». Au sein de cette structure, j'ai donc été chargé de piloter ce projet de longue haleine (conception initiale, conduite des travaux, contrôles).

Jeune diplômé du DESS d'Angers (promotion 1997-1998), sortant tout juste du service national, j'ai été recruté en 2000 sous contrat pour ma connaissance du ministère de la défense du fait de mon stage de licence au service historique de l'armée de terre et de ma maîtrise d'histoire sociale militaire.

Chargé d'une équipe de 9 agents fonctionnaires du ministère non archivistes, j'ai d'abord appris à former des personnels « sur le tas ». Nous avons mené, outre « Mémoire des Hommes », de nombreuses autres missions (soutien à des versements, plans de classement, contrôle de gestion, expertise technique, etc.). Néanmoins, notre mission principale a été la numérisation et la mise sur Internet de ces fichiers.

Dès mon arrivée, je me suis donc attaché à numériser trois fonds d'archives en vue leur mise en ligne sur Internet. Il s'agissait du fichier des Morts pour la France 1914-1918, mais aussi du fichier des 80 000 personnels de l'aéronautique militaire 1914-1918 et des 1180 registres matriculaires de l'infanterie de ligne et de la garde impériale de Napoléon (675 000 pages, 3 à 5 000 000 de noms). L'objectif étant de disposer d'un outil utilisable aussi bien *off line*, en salle de lecture, qu'*on line*, sur Internet, le tout avec des images numérisées des documents dignes physiquement d'être mis en valeur (écriture manuscrite « à l'ancienne », etc.). Deux autres bases, plus simples à mettre en œuvre, sont venues s'ajouter en 2002 sans faire l'objet de numérisation : les Morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les fusillés du Mont-Valérien 1939-1945 (1000 noms).

Dans le détail, la réalisation de cette numérisation a consisté en plusieurs étapes. La première étant l'initialisation du projet durant laquelle une étude de faisabilité a été faite ainsi que la rédaction d'un cahier des charges. La faible expérience acquise dans ce domaine pendant ma formation ne m'a pas été d'un grand secours à cette époque. Il a fallu recourir à des expériences issues d'autres projets. Des experts nous ont fait partager leurs connaissances. Le projet de numérisation a finalement fait l'objet d'un appel d'offre à l'échelle européenne. Le marché à été attribué à la société Safig en septembre 2000.

A commencé alors la deuxième phase : la conduite de ce projet, qui a duré deux ans, puisque les trois travaux ont été réalisés successivement. Chaque projet a vu dans un premier temps la numérisation chez le prestataire des documents originaux puis leur indexation manuelle succincte (nom, prénoms, date de naissance). Cette phase a consisté en une partie « technico-administrative » pendant laquelle j'ai joué le rôle de chef de projet, c'est-à-dire de coordonnateur des différentes parties (société prestataire, service propriétaire des archives, management de l'équipe, hiérarchie, services administratifs). Autant dire aussi bien arbitre que « *punching-ball* ». Cet aspect aura été de loin le plus dur mais aussi le plus enrichissant car il m'a fallu négocier avec des archivistes, des informaticiens, des commerciaux, des militaires et fonctionnaires du ministère, etc... Le tout dans le cadre d'un marché public avec son cadre réglementaire. Très formateur... mais très stressant ! L'autre étape était purement technique. Il aura fallu réaliser avec les différentes parties prenantes les documents techniques contractuels du projet dans le cadre d'un « plan d'assurance qualité » ainsi que participer activement au contrôle de la production. La numérisation du fichier des Morts pour la France 1914-1918 a vu ainsi en plein été 2001 deux aller-retours hebdomadaires des tiroirs de fiches entre le service d'archives et nos bureaux pour effectuer les contrôles par échantillonnage.

La conduite d'un tel projet sur le long terme impose une rigueur et une disponibilité de tous les instants. De la rigueur car on ne peut négliger un travail dans lequel des fonds d'archives uniques sont impliqués et un budget très important est investi. De la disponibilité car plus d'une cinquantaine de comités de pilotage ont été nécessaires, pour lesquels il aura fallu jongler avec les emplois du temps d'une



hiérarchie « surbookée ». Des trésors d'imagination ont été nécessaires : par exemple comment transporter de nombreux tiroirs d'archives sur 400 kilomètres hebdomadairement lorsque aucune caisse adéquate n'est disponible ? Emballez-les dans du film alimentaire de cuisine ! C'est imparable et cela ne bouge pas d'un iota.

Avec le recul, les problèmes rencontrés ont été nombreux mais pas insurmontables. Le principal étant peut-être lié à l'inexpérience et au respect des délais. Le projet était prévu initialement pour s'achever en mai 2001, mais n'a pu être achevé qu'au début 2002, cela étant dû essentiellement à une mauvaise estimation initiale des contraintes techniques et administratives. La montée en charge et la rédaction des documents techniques contractuels a demandé trois fois plus de temps que prévu. Un autre problème technique : on ne réalise pas de la même manière un outil informatique en vue d'une mise sur Internet et un outil destiné à être utilisé en salle de lecture lorsque l'on parle de giga-octets d'images.

A compter de l'été 2002, il a fallu mener de front la perspective de la mise en ligne des bases déjà réalisées et la poursuite des bases en cours de finalisation. Les contraintes étaient de mettre en ligne 700 giga-octets de données sur des serveurs extérieurs au ministère tout en en permettant l'accès au public rapidement et en totale sécurité (nous sommes au ministère de la défense). Là encore, il m'a fallu découvrir un monde très technique et pointu, souvent hermétique et éloigné des contraintes des archives. Heureusement très bien soutenu par les rares spécialistes du ministère, les travaux de mise en ligne ont été montés entre septembre 2002 et mars 2003, date à laquelle un appel d'offres européen a été passé et notifié à la société Jouve en août. L'objectif étant d'inaugurer le site le 11 novembre 2003.

La troisième partie a été la plus riche à tous points de vue : contrainte de temps (nous avions trois mois pour monter le site), nombreuses difficultés techniques (certaines bases n'étaient pas totalement exploitables par Jouve et il a fallu les retoucher d'urgence), problèmes juridiques liés à l'interdiction à la dernière minute de la CNIL de mettre en ligne des fiches présentant des genres de mort à caractère médical. Nous avons eu deux mois pour vérifier de nouveau les 1 350 000 fiches et les trier. Heureusement la technologie est venue à notre secours et nous avons pu, en partenariat avec la société A2iA qui développe un outil de reconnaissance automatique de caractères *manuscrits* unique au monde, lire 700 000 fiches en deux semaines, les autres ayant fait l'objet d'une lecture manuelle. Dernière contrainte, la communication, puisqu'il a fallu réaliser un dossier de presse et préparer des communiqués sans avoir la certitude que le site ouvrirait à la date prévue.

Fin octobre 2003, le site complet est prêt (quel bonheur après 4 ans de travail !). Les jours précédents et suivants l'inauguration ont été complètement fous : le stress de la hiérarchie, interviews radio, télévision et presse écrite, conférence de presse avec le secrétaire d'État. Résultat : 100 000 connections le 11 novembre, 750 000 jusqu'à aujourd'hui, 1000 mails en une semaine, 2600 depuis, plusieurs centaines de courriers. Il faut dire que « Mémoire des Hommes » est un site à superlatifs : 750

GO de données, une bande passante de 7 Mb (les connaisseurs apprécieront), environ 5 000 000 de noms à terme. Toutes les familles sont concernées par la guerre 1914-1918, le contact physique de la fiche à l'écran nous rapproche de ces Poilus pour lesquels il n'est pas rare de voir de très jeunes victimes.

Ce projet a été pour moi, jeune archiviste diplômé d'Angers dans son premier poste, un vrai défi. Les problèmes ont été nombreux, mais la satisfaction est là, et notamment dans les mails que nous recevons quotidiennement. J'en retiendrais un :

« Je viens par mail féliciter toute l'équipe, tous les acteurs qui ont permis la compilation et la mise en ligne de cette base de données historiques qui nous rapprochent des soldats morts au front avec la présence de documents officiels. Naturellement, cette base ne demande qu'à s'élargir, elle constitue en tous cas un des plus beaux et importants travaux de mémoire réalisé jusque là. » Thomas, lycéen.

Ma plus belle récompense en tant qu'archiviste est d'avoir pu mettre gratuitement sur Internet le nom de ces hommes tués à la guerre afin que leur mémoire ne tombe pas dans l'oubli. En tant que chargé d'études documentaires, je tenais à faire partager mon expérience professionnelle. Le 1er mars prochain, je quitterai ce poste pour d'autres fonctions. Je souhaite à tous d'avoir cette chance de conduire un jour un tel projet.

Adresse : http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Sylvain Lebreton
*(DESS 1997-1998)*
Chargé d'études documentaires
Administrateur du site « Mémoire des Hommes »